

Frais annexes Eau
Commune de SAINT ANTONIN SUR BAYON
Tarifs au 1er janvier 2025

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,94	0,00	0,00	3,94
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 2ème relance	31,51	10,00	3,15	34,66
Fermeture de branchement	59,74	10,00	5,97	65,71
Réouverture de branchement	59,74	10,00	5,97	65,71
Intervention au lieu de livraison des eaux	59,74	10,00	5,97	65,71
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,57	10,00	0,66	7,23
Contrôle et vérification du fonctionnement du compteur sur place	55,87	10,00	5,59	61,46
Etalonnage de compteur au banc d'essai	465,59	10,00	46,56	512,15
INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-8 du Règlement de Service)				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	108,98	10,00	10,90	119,88
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	219,27	10,00	21,93	241,20



Notre territoire est si précieux